

## Le directeur / La directrice...

contribue à la protection de  
l'enfance en lien avec les  
services compétents

représente l'institution auprès de la  
commune et des collectivités territoriales

est l'interlocuteur de la  
commune ou de l'EPCI

veille à la qualité des relations  
de l'école avec l'ensemble des  
partenaires éducatifs



## Les relations avec les partenaires de l'école